

Point 6 : Information-consultation sur le Projet de réaménagement des espaces de travail du bâtiment Pastourelle 3 pour les équipes OINIS/Opérations présentes sur le complexe Archives : recueil d'avis

Résolution n° 2025.32.06.01

Les élus du CSEE ORANGE WHOLESALÉ, réunis en séance le 10 juillet 2025, sont informés et consultés sur le projet de réaménagement des espaces de travail du bâtiment Pastourelle 3 pour les équipes OINIS/Opérations présentes sur le complexe du site Archives.

Cette information-consultation s'inscrit dans la suite de l'information-consultation sur le projet de déménagement des salariés d'Orange Wholesale vers le site d'Orange Gardens concernant les équipes OINIS et OWI, pour laquelle les élus du CSEE OW ont rendu un avis NÉGATIF motivé le 24 avril 2025.

Les documents communiqués aux élus du CSEE Orange Wholesale présentent les ambitions et enjeux du projet, la conduite de projet, l'aménagement visé et les plans de macro et micro-zoning pour les équipes OINIS/Opérations ainsi que la création d'espaces dits « complémentaires OINIS » exclusivement pour les salariés OINIS dont le site d'affectation sera Orange Gardens au 4 novembre 2025.

En préalable, les élus du CSEE Orange Wholesale tiennent à souligner les points suivants :

- Les élus regrettent la manière dont s'est déroulée l'information-consultation et les difficultés des élus à récupérer les informations nécessaires pour le rendu d'avis. En effet, les informations ont été transmises aux élus au compte-gouttes et ont fluctué tout le long de l'information-consultation (changement des plans de macro et micro-zoning, ...). Les élus regrettent également le temps mis par la direction pour communiquer les plans du bâtiment Pastourelle 3 annotés avec les répartitions par entité (OINIS, DOR, ...). Ces plans n'ont été communiqués qu'au 30 juin 2025, malgré la demande des élus faite lors de l'ouverture de l'information consultation, le 21 mai 2025.
- Les élus déplorent des informations contradictoires, imprécises et floues fournies par la direction, avec des chiffres parfois incohérents (nombre de positions formelles, informelles, bulles, ...) dans les documents transmis, des plans de micro-zoning avec des acronymes non explicités et mal scannés

les rendant quasiment illisibles et difficilement exploitables lors des zooms, ... Tous ces points ont compliqué le travail d'analyse des élus.

- Les élus regrettent la décision unilatérale de la direction d'avoir axé l'information-consultation uniquement sur le réaménagement d'espaces tertiaires du bâtiment Pastourelle 3 pour les salariés OINIS. **Aucune information n'a été communiquée aux élus sur le déménagement des plateformes techniques (Prod et Labs) du site d'Archives vers le bâtiment Pastourelle 3.** Ces déménagements des plateformes techniques ont pourtant un impact direct sur les surfaces de travail disponibles à terme dans ce bâtiment, et de facto sur les possibilités de création d'espaces supplémentaires pour les salariés OINIS afin d'améliorer leurs conditions de travail. **Les élus du CSEE OW demandent depuis des mois d'être informés/consultés sur ce volet déménagement technique du site d'Archives.** Pour autant, la direction a refusé de répondre aux questions des élus sur ce sujet au prétexte que ce déménagement technique ne fait pas partie de l'information-consultation pour laquelle les élus sont consultés.

De plus, malgré l'alerte de l'inspection du travail dans son courrier du 24 septembre 2024, les élus constatent que la direction continue à rechercher essentiellement la conformité à des obligations précises. En effet, si les réponses de la direction respectent la forme, elles manquent de fond. Par exemple, l'aspect humain est peu considéré dans ce projet de réaménagement de Pastourelle 3.

Les remontées des salariés (tels que leurs verbaux auprès des managers ou lors des réunions d'information de la direction, leurs retours par écrit lors des sondages de la direction de janvier 2025, ...) sont rarement pris en compte, voire ignorés. La direction met l'accent sur des « cas particuliers » alors qu'il s'agit d'un problème global. La direction Orange Wholesale se doit pourtant d'obtenir un résultat pour « *assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés* » comme le stipule l'article L4121-1 du code du travail. C'est d'ailleurs une des raisons du dialogue social.

Concernant les espaces de travail pour les équipes OINIS/Opérations :

Les élus notent les points positifs suivants :

- Les équipes OINIS/Opérations restent de façon pérenne sur le site d'Archives.
- La grande salle de Supervision 24/7 est conservée (même si elle perd en espace avec l'ajout d'armoires de stockage de matériels)
- La salle de réunion Hôtel de Ville au R+3 est conservée.
- Un espace détente est conservé au R+3, avec la création d'une « Tisanerie ». Cet espace partagé avec tous les occupants de l'étage est toutefois plus

petit que l'espace actuel alors qu'il sera utilisé par un plus grand nombre de salariés.

Néanmoins, les élus notent les points négatifs suivants :

- L'équipe OINIS/Opérations avait quitté le site de Bagnolet il y a quelques années pour se rapprocher de ses collègues d'OINIS. En déménageant les salariés OINIS (hors Supervision) du site d'Archives vers Orange Gardens (malgré leur volonté de rester travailler de façon pérenne sur le site de Pastourelle 3), force est de constater que l'histoire se répète et laisse l'équipe OINIS/Opérations quasiment « seule » sur place.
- Pour les salariés support assurant le back-office de la salle de Supervision et qui disposaient jusqu'à présent de bureaux individuels et/ou partagés, le gap à franchir avec le passage en espaces dynamiques/flex-office est important et va nécessiter un grand effort d'adaptation.
- Concernant les vestiaires au R+3:
 - 2 douches, dont 1 PMR, sont prévues dans le vestiaire hommes et 1 douche dans le vestiaire femmes. Aucune douche PMR n'est prévue pour les femmes. Au vu de l'utilisation actuelle des douches par ces équipes, pourquoi ne pas faire 1 douche PMR et 1 douche normale toutes 2 accessibles aux hommes ET aux femmes, ce qui permettrait par la même occasion de libérer des espaces ?
 - Des éviers sont prévus à l'intérieur des vestiaires hommes et femmes. Leur pertinence reste à démontrer, sachant que les enlever permettrait d'utiliser ces espaces pour mettre des casiers à l'intérieur des vestiaires.
 - 41 casiers hauts sont situés à l'extérieur du vestiaire hommes tandis que 27 casiers hauts sont situés à l'intérieur du vestiaire hommes. Pourquoi TOUS les casiers hauts ne sont-ils pas installés à l'intérieur du vestiaire hommes (ou, a minima, ceux des équipes 24/7) afin d'assurer l'intimité des salariés qui se changent ?
 - Où seront situés les casiers personnels (taille 50*40) des salariés OINIS résidents au R+3, hors 24/7 ?
 - Il n'y a que 3 casiers de prévus dans les vestiaires femmes. Sachant que la RSE d'Orange affirme son action envers l'emploi des femmes vers les métiers techniques, ceux-ci devront être augmentés afin de ne pas être un frein à l'embauche des femmes.
- Du fait de la densification du R+3 (équipes OINIS/Opérations + UCI + DSGI + espaces complémentaires OINIS), le nombre de sanitaires prévus semble insuffisant et doit être amélioré.
- Il n'y a pas d'endroit de prévu pour permettre aux salariés de se reposer après une nuit de travail. Afin d'éviter de potentiels accidents de trajet, dus à la fatigue, qu'a prévu la direction pour permettre aux salariés qui le

souhaitent, de se reposer après une vacation de nuit avant qu'ils ne rentrent chez eux ?

- Il n'y a aucun accès à une terrasse.
- Le projet de réaménagement ne laisse aucune possibilité d'évolution ou d'agrandissement. La direction a-t-elle prévue de déménager les salariés OINIS/Supervision de Pastourelle 3 dans les prochaines années ?

Concernant les espaces dits « complémentaires OINIS » :

Les élus notent le point positif suivant :

- La création de 34 positions de travail validées et pérennes au R+3 pour les salariés OINIS (hors Supervision).

Néanmoins, les élus notent les nombreux points négatifs suivants :

- Le nombre de positions de travail est insuffisant. Seulement 34 positions de travail sont proposées alors que 250 salariés OINIS (hors Supervision) et OWI du site d'Archives sont concernés par le déménagement vers Gardens et que nombre d'entre eux vont être fortement impactés par ce déménagement. Pour rappel, 74% des répondants au questionnaire du cabinet Technologia (lancé lors de l'information-consultation sur le projet de déménagement des salariés d'Orange Wholesale vers le site d'Orange Gardens et concernant les équipes OINIS et OWI) estiment qu'ils effectueront un trajet aller ou retour de plus de 1h, dont plus d'1h20 pour 50% d'entre eux, et même de plus d'1h40 pour 30% d'entre eux. L'inspection du travail a d'ailleurs rappelé dans un courrier à la direction Orange Wholesale, en septembre 2024, qu'un temps de trajet "*raisonnable*" ne doit pas excéder 1h par trajet et 2h par jour sinon "*au-delà l'impact sur la santé des salariés se traduit par du stress, de la fatigue, des burn-out, des dépressions et des baisses de productivité*" Ces forts allongements de temps de trajet, sources de Risques Psycho Sociaux, pourraient à terme se traduire par de l'absentéisme et/ou du turn-over au profit de la préservation de la santé des salariés, plutôt que du développement de carrière et de la stratégie de l'entreprise.

Ces 34 positions de travail sont donc insuffisantes au vu du nombre de salariés qui attendent une solution alternative de la part de la direction et qui souhaitent pouvoir travailler sur le site de Pastourelle 3. Les éléments mis à disposition des élus montrent qu'il est pourtant possible d'accueillir tous les salariés OINIS et OWI sur le bâtiment Pastourelle 3 si les aménagements nécessaires sont faits.

- Les critères et modalités d'utilisation des 34 positions de travail des espaces dits « complémentaires OINIS » ne sont pas détaillés, notamment :
 - Quelles seront les modalités, règles et critères pour venir travailler dans ces espaces?

- > Comment les RH vont-ils analyser la situation réelle des salariés pour savoir s'ils peuvent ou pas bénéficier d'une place? Les managers seront-ils associés à la décision?
- > La mise à disposition d'une place sera-t-elle à l'initiative du salarié ou des RH?
- > Les décisions seront-elles motivées par écrit?
- > Des salariés pourront-ils se voir refuser cette possibilité par manque de places disponibles ? Quels seront les recours possibles des salariés en cas de refus ?
- > Quel sera le process pour que les salariés puissent contacter les RH/services sociaux ?
- > Comment les salariés devront-ils se signaler pour venir travailler dans ces espaces ? Y aura-t-il un système de contrôle ?
- > 1 jour fixe par semaine sera-t-il imposé sur le site ? Comment sera pris en compte l'impact sur l'organisation du travail et le télétravail du salarié ?
- > 1 journée par semaine maximum sera possible sur le site.

Pouvez-vous :

- > Autoriser 2 jours/semaine dans ces espaces pour les personnes en grande difficulté pour leurs déplacements ?
- > Autoriser 5 jours/semaine dans ces espaces pour les personnes qui ne font pas de télétravail ?
- > Autoriser les personnels seniors à moins de 3 ans du départ à la retraite à rester travailler sur le bâtiment Pastourelle 3 ?
- > Détailler la marche à suivre pour obtenir ces autorisations ?
- > Accorder des autorisations de façon proactive ? Ou sur simple demande du manager ? Ou sur demande d'un représentant du personnel ?
- > Les salariés OWI d'Archives sont exclus des espaces dits « complémentaires OINIS » alors qu'ils ne pourront pas utiliser la solution Diderot prévue pour les salariés d'Alleray. Cela met en lumière une iniquité entre les salariés OWI ainsi qu'entre les salariés OINIS et OWI. Quelle solution leur proposez-vous ?
- > Les élus ne peuvent pas se prononcer sur la création potentielle d'un espace de 100m² pour 15 positions de travail supplémentaires et temporaires utilisables jusqu'en 2028 au R+1, celles-ci étant toujours à l'étude et n'étant pas confirmées par la direction à la date du recueil d'avis. Quand ces positions de travail supplémentaires seront-elles confirmées ? A quelle date cet espace sera-t-il disponible pour les salariés ? Quelles seront les modalités d'utilisation des positions de travail de ces nouveaux espaces

dits « complémentaires OINIS » ? Quel est le devenir de ces espaces en 2028 ? Par quelle entité seront-ils utilisés et pour quel projet ?

- Le nombre de m² d'un des espaces dits « complémentaires OINIS » au R+3 (espace haut de 16 personnes) a été réduit de 30m² au profit de l'UCI. Il en découle une dégradation des conditions de travail des salariés OINIS, avec une surface d'environ 4m² par personne dans cet espace. C'est bien loin des 11m² par personne recommandés par la norme Afnor NF X 35-102 pour le bien-être des salariés.
- Le nombre de bulles semble disproportionné par rapport au nombre de positions de travail.
- Le nombre de m² attribué à Orange Events / La VAR est démesuré au regard du nombre de salariés concernés (plus de 250m² répartis entre le R+2 et le R+1, pour 7 salariés concernés et les équipements techniques associés). Leur présence sur site est ponctuelle et se limite majoritairement à des événements sportifs (matches de foot le week-end, JO, ...) ou formations. L'utilisation non-optimale de ces espaces a un impact direct sur les surfaces qui pourraient être disponibles pour les salariés OINIS (hors Supervision). Ces surfaces peuvent-elles être optimisées et mises à disposition des salariés OINIS et OWI en dehors des plages d'utilisation actuelles certes impératives mais sporadiques ?

Mesures d'amélioration à mettre en place :

Les élus du CSEE Orange Wholesale demandent à la Direction Orange Wholesale de prendre en compte l'ensemble des éléments cités précédemment et de mettre en place des actions visant à améliorer les conditions travail des salariés.

Les élus du CSEE Orange Wholesale soulignent notamment les points suivants :

- La nécessité de créer des positions de travail supplémentaires dans les espaces dits « complémentaires OINIS ». La visite du bâtiment pérenne Pastourelle 3 par la CSSCT transverse et des élus a montré qu'il y avait largement de la place pour créer des positions de travail supplémentaires pour héberger tous les salariés d'Orange Wholesale du site d'Archives, évitant ainsi les impacts négatifs (augmentation du temps de transport, perte du collectif, RPS...) liés au déménagement vers Orange Gardens. La possibilité d'aménager jusqu'à 200 postes de travail en flex sur Pastourelle 3 a été évoqué par les élus. Un chiffre qui permettrait d'avoir à peu près le même ratio d'accueil qu'à Gardens. De nombreuses salles techniques inutilisées, avec des équipements obsolètes, éteints et/ou non connectés, pourraient être transformées en espaces tertiaires mais les élus ne peuvent que constater que ni la DSGI ni la direction Orange Wholesale ne semblent vouloir dépenser d'argent dans des travaux de réaménagement de Pastourelle 3 pour préserver le bien-être des salariés. De plus, de nombreux espaces sont préemptés par la DOR, pour une « vision stratégique à 20

ans» sans que les élus n'aient de visibilité sur les projets réellement prévus ni leur date d'implémentation. Les élus demandent que ces espaces soient revendiqués par la direction Orange Wholesale afin d'y créer des positions de travail supplémentaires pour les espaces dits « complémentaires OINIS ».

- La nécessité de détailler et communiquer aux élus et aux salariés les critères d'éligibilité et des modalités d'utilisation des espaces dits « complémentaires OINIS ».
- La nécessité d'ouvrir les espaces dits « complémentaires OINIS » aux salariés d'OWI :
 - A minima à ceux d'Archives (et/ou d'étendre la solution Diderot)
 - Et à ceux d'Alleray qui seront mis en grande difficulté par le déménagement vers Gardens.
- La nécessité d'ouvrir les espaces dits « complémentaires OINIS » en espace de Corpworking pour les salariés OINIS qui le demanderaient
- La nécessité de rediscuter de façon concrète et constructive les besoins d'espaces à disposition d'Orange Events / La VAR sur le bâtiment Pastourelle 3.
 - Est-il est expressément stipulé dans le contrat avec La VAR qu'Orange Events / les équipements techniques associés doivent être situés sur le site d'Archive/bâtiment Pastourelle 3 ? Ou un site Parisien intra-muros est-il requis, mais sans mention spécifique du site d'Archives ?
 - Les espaces doivent-ils être disponibles 24x7 ? Peuvent-ils être mutualisés avec d'autres entités en dehors des temps d'utilisation ?
 - Une étude a-t-elle été faite pour identifier un autre site que celui d'Archives pour héberger Orange Events / les équipements techniques de La VAR ? Si oui, les élus demandent que les résultats de cette étude leurs soient communiqués. Si non, les élus demandent à la direction de remonter ce besoin.
 - Qu'elle est la date de renégociation du contrat de La VAR ? En cas de fin de contrat, y aura-t-il un impact sur la pérennité des équipes Opérations/Supervision sur le site de Pastourelle 3 ?
- La nécessité d'être informés et consultés sur le déménagement des salles techniques d'Archives sur Pastourelle 3 afin d'avoir une vision précise de l'aménagement de tous les espaces du bâtiment Pastourelle 3.
- L'accompagnement des équipes OINIS/Opérations support assurant le back-office de la salle de supervision pour leur passage en espaces dynamiques/flex-office. Cet accompagnement devra, à minima, être assuré par le management et les RH.

- L'amélioration des espaces vestiaires, sanitaires, création d'un espace de repos et l'accès à une terrasse pour les équipes OINIS/Opérations comme cités précédemment dans les points négatifs.
- Une attention particulière devra être portée aux personnes porteuses de handicap. L'anticipation des solutions est nécessaire tant au niveau collectif qu'individuel.

Les élus du CSEE Orange Wholesale demandent également à la Direction :

- D'être informés, 1 fois par trimestre jusqu'au 31 juillet 2026, des avancées sur les travaux de réaménagement de Pastourelle 3
- D'être informés, 1 fois par trimestre jusqu'au 31 juillet 2026, des avancées sur le nombre de places mises à dispositions dans les espaces dits « complémentaires OINIS ».
- D'être informés du taux de présence sur le bâtiment Pastourelle 3 une fois les salariés installés. Une révision des aménagements devra être faite si les espaces s'avéraient être insuffisants pour répondre aux besoins des salariés (notamment en termes de nombre de positions de travail et de conditions de travail).
- De leur faire un retour à 3 et 6 mois, une fois les travaux faits et les salariés installés. Des indicateurs de performance (KPI) devront également être mise en place et présentés afin de mesurer le taux de satisfaction des salariés OW qui travailleront sur Pastourelle 3.

En s'appuyant sur l'ensemble de ces éléments, les élus du CSEE Orange Wholesale estiment que le projet, tel qu'il est, comporte le risque d'une dégradation des conditions de travail actuelles de tout le personnel OINIS et d'OWI du site d'Archives.

En conséquence, les élus du CSEE Orange Wholesale émettent un avis NÉGATIF sur les incidences en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail résultant du projet et demandent à la Direction, tel que le prévoit le Code du travail, de mettre en place des mesures préventives visant à supprimer les risques identifiés.

Comme le prévoit l'article L2312-15 du Code du travail, les élus du CSEE Orange Wholesale demandent à la direction de lui fournir des réponses motivées sur les suites données à la présente résolution, et ce dans un délai raisonnable.